RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département de l'Ain

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHONE
☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@ccpb01.fr

Délibération n°24-DC019

Conseil Communautaire du 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de Saint Germain de Joux, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :
CHAMPFROMIER : Gilles FAVRE
CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT
CONFORT : Raphaël CASTIGLIA
GIRON : Florian MOINE
INJOUX-GENISSIAT : Patricia VERDET
MONTANGES : Christophe MARQUET
PLAGNE : Philippe DINOCHEAU
SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET - Pierre CHARPY
SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT
VALSERHÔNE : Patrick PERREARD - Régis PETIT - Catherine BRUN - Isabelle DE OLIVEIRA - Serge RONZON - Benjamin VIBERT - Marie-Françoise GONNET - Annick DUCROZET - Françoise DUCRET - Christophe MAYET - Sacha KOSANOVIC - Sandra LAURENT-SEGUI - Sebahat BULUT - Christiane RIGUTTO
VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ - Sophie SELLIER

Pouvoirs :
CHAMPFROMIER : Jacques VIALON à Gilles FAVRE
CHANAY : JOUHAUD Lucie à Elisabeth JEAMBENOIT
CONFORT : Daniel BRIQUE à Raphaël CASTIGLIA
INJOUX-GENISSIAT : Joël PRUDHOMME à Catherine BRUN - Denis MOSSAZ à Patricia VERDET
VALSERHÔNE : Jean-Pierre FILLION à Serge RONZON - Mourad BELLAMMOU à Régis PETIT - BERGERET Marielle à Christiane RIGUTTO - Anthony GENNARO à Isabelle DE OLIVEIRA

Votants : 34
Présents : 25

Date de la convocation : 22 MARS 2024

Secrétaire de séance : Benjamin VIBERT

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20240404-24-DC019-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Nature de l'acte : Finances locales – Décisions budgétaires

Objet : Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe déchets ménagers

Madame Catherine BRUN, Vice-Présidente déléguée, expose que conformément à l'instruction M14, le Conseil Communautaire doit procéder à l'approbation du Compte de Gestion du budget annexe déchets ménagers tel que dressé par Monsieur le Trésorier d'Oyonnax.

En effet, la comptabilité intercommunale supposant l'intervention de deux instances (le Président et le trésorier), il y a donc deux types de compte : le compte du Président (compte administratif) et celui du comptable (compte de gestion).

Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif. Cette concordance se vérifie notamment par comparaison du total des mandats de dépenses et du total des titres de recettes figurant respectivement dans le compte administratif et dans le compte de gestion, période complémentaire incluse.

Le compte de gestion 2023 est en tout point conforme au compte administratif 2023.

Mme la Vice-présidente rappelle l'examen en commission des finances du 20 mars 2024.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente déléguée,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2312–1 et suivants, et R. 2312–1 et suivants,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du Budget annexe déchets ménagers pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :
La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire,
Benjamin VIBERT

Communauté de Communes du Pays Bellegardien C.C.P.B.

Le Président,
Patrick PERREARD

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20240404-24-DC019-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024